

D03-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 16 janvier s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Éric REVERSEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ.

Absents excusés : M. Christophe AUBIN, M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX.

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 16 janvier 2026.

Tarifs de la salle polyvalente

Rapporteur : Mme le Maire

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la redevance incitative a été mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral. Ainsi les administrations sont facturées à la levée de chaque conteneur ordures ménagères.

La Commune met à disposition un conteneur 660 litres aux utilisateurs de la salle polyvalente, et chaque levée de ce bac sera facturée 22,00 €.

Afin de réduire le coût de la levée, le conteneur de 660 litres sera remplacé par un de 180 Litres pour lequel la levée est facturée 6,00 €.

Il convient alors modifier les tarifs de la salle polyvalente pour tenir compte du prix de cette prestation.

Des contrats de location ayant été établi jusqu'au 1^{er} février inclus, il est proposé au Conseil Municipal de réévaluer les tarifs à compter du 2 février 2026.

Les tarifs proposés sont au choix :

	TARIFS	
	Rosnay	Hors Commune
Vin d'honneur	64,00 €	83,00 €
Location 1 journée de 9h à 2h (lundi au vendredi)	137,00 €	178,00 €
Location 2 jours	190,00 €	231,00 €
Location week-end	190,00 €	231,00 €
Location 3 jours	241,00 €	282,00 €
associations	gratuit	chauffage
Réunions privées	71,00 €	71,00 €

Chauffage	Du 15 octobre au 25 avril	
Location 1 journée	38,00 €	38,00 €
Location 2 jours ou week-end	53,00 €	53,00 €
Location 3 jours	67,00 €	67,00 €

Dégradations, casse, vol : Montant réel

Ménage 100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

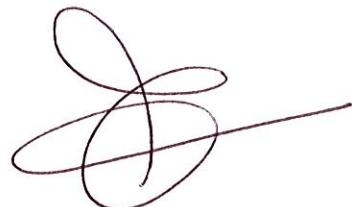
- **Décide** d'adopter les tarifs proposés à compter du 2 février 2026
- **Autorise** Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 23/01/26 et affichée le 23/01/26